

Par ressources disponibles, il faut entendre :

- les moyens matériels (terres, bâtiments, mobilier, ...)
- les moyens financiers,
- les cadres techniques,
- les moyens moraux et spirituels.

Pour ce faire, nous devons nous concerter régulièrement dans le seul but d'éviter le gaspillage de temps, de fonds et d'énergies pour :

- Formuler des programmes d'action assurant aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail l'égalité des chances et de traitement et, en particuliers, des emplois équitablement rémunérés qui leur permettent de contribuer au développement.
- Déterminer les domaines d'activité économique offrant de nouveaux emplois particulièrement aux jeunes, en mettant entre autres l'accent sur le travail indépendant et l'initiative personnelle, par exemple les programmes de formation au développement communautaire et aux techniques de chef d'entreprise, pour éliminer le chômage par la jeunesse;
- Encourager le développement des coopératives et de la petite industrie pour élargir l'éventail de la participation économique des jeunes et leur assurer une formation satisfaisante aux techniques de gestion des coopératives et des entreprises.
- Fixer des échéances précises pour augmenter sensiblement et sans entrave le nombre de jeunes qualifiés occupant des emplois spécialisés et techniques.
- Eliminer l'exploitation du travail des jeunes partout où elle existe.
Il faudrait ratifier les conventions internationales concernant l'emploi des jeunes.
- Entreprendre une étude des possibilités d'emploi pour les jeunes et définir les progrès réalisés dans ce domaine.
- Déterminer les possibilités d'adaptation de la formation des jeunes aux besoins exprimés par la société.

Pour ce III^e plan, les services de l'Etat et les O.N.G. concernés devraient avoir une stratégie commune dans les domaines de l'Encadrement et de la formation sur les tas des jeunes urbains, le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait d'abord recenser les entreprises urbaines avec lesquelles il peut collaborer et entrer ensuite en rapport avec elles pour étudier ensemble comment donner à ces jeunes un apprentissage dans tel ou tel métier. C'est en fonction des besoins de ces entreprises que le Ministère concevrait le programme de formation dans les Centres urbains de formation professionnelle.

Pour ce qui est des Centres ruraux, la formation se ferait en tenant compte des potentialités socio-économiques existantes dans la région où est implanté chaque Centre. Ceci en vue d'un reclassement possible après la formation. Les jeunes rencontrent souvent les problèmes de manque de terres cultivables, de manque de soutien financier de leurs activités, et de manque de débouchés pour la commercialisation de leurs produits. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait entrer en rapport régulier avec les autres Ministères et les O.N.G. pour aider les jeunes à trouver des solutions appropriées.

3. Préparation et célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse (A.I.J.)

L'année 1985 a été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34e session, "Année Internationale de la Jeunesse : participation, développement, paix", par sa résolution n°34/151 du 17 novembre 1979.

Les principes directeurs concernant les buts et objectifs de l'A.I.J., touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnational, national, régional et international ont été définis par le comité consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse, réuni à Vienne du 30 mars au 8 avril 1981. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'Année : participation, développement, paix, que des domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

La préparation de l'A.I.J. en tenant compte de nos programmes ainsi que des propositions concrètes d'action au niveau national, régional, international et dans le domaine de l'information, émanant du Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse (A.I.J.), constituera un bel exemple de l'intégration des programmes en faveur de la Jeunesse.

Programmes envisagés :

- a) mettre sur pied les structures de coordination au niveau national et local.
 - b) fixation d'un calendrier d'action nationale pour l'Année
 - c) démarrage de programmes concrets dans le cadre de la préparation de l'A.I.J. en 1982.
 - d) suivre les programmes et en évaluer le coût-utilité
 - e) suivre la préparation et l'exécution des actions prévues dans le cadre de la préparation et la célébration de l'A.I.J. au niveau régional et international.
-